

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Sud Luberon

Séance du 28 avril 2026

Date de convocation : 20 avril 2026
Date d'affichage : 20 avril 2026

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 41
Nombre de voix exprimées : 41

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à dix-huit heures et trente-cinq minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François LOVISOLO.

Présents :

M. Régis AUDIBERT, M. Michel AURIOL, M. Alain BEDOS, M. Thierry BENOIT, Mme Valérie BOISGARD-BOUCHER, M. Jean-Marc BRABANT, M. Jean-Baptiste CALAC, M. Paul COPETE, Mme Géraldine COUTON, M. Géraud DE SABRAN PONTEVES, Mme Mariane DOMEIZEL, M. Jean-Claude DOSSETTO, M. Alain FERETTI, M. Rémy FRANCESCHI, M. Grigori GERMAIN, Mme Marie-Joelle GUEGUENIAT, Mme Martine KOSTRZEWA, M. Thierry LACROIX, Mme Nathalie LEBouc, Mme Emma LEON, M. Jean-François LOVISOLO, Mme Séverine MAUGAN CURNIER, Mme Karine MOURET, Mme Carol PIZZALA, Mme Michèle REYNIER, M. Gregory RISBOURG, M. Jean-Louis ROBERT, Mme Caroline ROZENCWAIG-BLANC, Mme Rahma SALAMANI, M. Nicolas SALERNO, M. Robert TCHOBDRENOVITCH, Mme Hélène THERY PIGASSOU, M. Christian VACHIER-MOULIN, M. Patrice VARAIRE, Mme Martine VAUX, M. Michel VELLARD, Mme Bernadette VITALE, M. Adrien VOGEL

Procurations :

M. François-Xavier GUISSPENGLER à M. Jean-François LOVISOLO, M. Marc JAUBERT à M. Jean-Marc BRABANT, M. Christophe MAZZOTTI à M. Adrien VOGEL

Absents et excusés :

Aucun

M. Alain FERETTI est nommé secrétaire de séance

Délibération n° 2026-024

Fixation du taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour l'année 2026

Rapporteur : M. Jean-François LOVISOLO

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5214-16 ;

Vu le code général des impôts, et notamment ses articles 1380 et suivants relatifs à la taxe foncière sur les propriétés bâties, 1393 et suivants relatifs à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 1407 et suivants relatifs à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ainsi que 1609 nonies C et 1636 B sexies et suivants ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2025-041 en date du 03 avril 2025 portant fixation des taux de fiscalité foncière pour l'année 2025 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sud Luberon ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026,

Considérant ce qui suit :

Les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires constituent des ressources fiscales de la Communauté de Communes Sud Luberon dans les conditions prévues par le code général des impôts.

Il ressort du rapport d'orientation budgétaire des orientations générales en matière de fiscalité.

Dans ce cadre, et afin de préserver les équilibres financiers de la collectivité, il est proposé de maintenir, à leur niveau de 2025, les taux de fiscalité pour l'année 2026, soit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **1,87 %** ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **7,94 %** ;
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **15,18 %**.

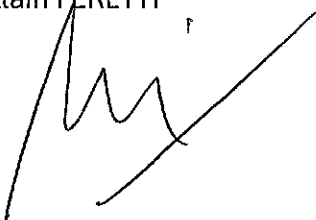
Dès lors, il appartient au conseil communautaire de fixer les taux de fiscalité pour l'année 2026.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **De fixer** le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à **1,87 %** ;
- **De fixer** le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à **7,94 %** ;
- **De fixer** le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à **15,18 %** ;
- **D'autoriser** le président, ou son représentant dûment habilité, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à la majorité, avec 39 POUR et 2 ABSENTIONS.

Le Secrétaire de séance
M. Alain FERETTI



Le Président
M. Jean-François LOVISOLO

